



Conseil économique et social

Distr. générale
25 mars 2015
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports

Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques
et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds
de transport internationaux

Septième session

Genève, 3-5 juin 2015

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail

Programme de travail et mandat du Groupe d'experts de la CEE chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux

Note du secrétariat

I. Programme de travail

A. Objectifs

1. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts devrait mener à bien ses travaux en l'espace de deux ans (2015-2017) et présenter un rapport complet sur ses réalisations. Le Groupe d'experts s'appuiera sur les travaux de la Commission économique pour l'Europe (CEE) dans ce domaine, en particulier sur les résultats obtenus par le Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux, et sur son rapport final (ECE/TRANS/238), ainsi que sur les recommandations publiées en 2013 et adoptées par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-seizième session (ECE/TRANS/240, par. 20).

GE.15-06418 (F) 160415 160415



* 1 5 0 6 4 1 8 *

Merci de recycler



2. Le Groupe d'experts aidera à:
 - a) Identifier et, autant que faire se peut, inventorier les réseaux de transport qui, dans la région de la CEE, sont vulnérables aux effets des changements climatiques, si possible dans le cadre d'un système d'information géographique (SIG);
 - b) Utiliser/mettre au point des modèles, méthodes, outils et bonnes pratiques tenant compte des risques extrêmes (températures élevées et inondations, par exemple) qui peuvent toucher certaines infrastructures de transport intérieur dans la région de la CEE selon différents scénarios d'évolution du climat;
 - c) Recenser et analyser les études de cas axées sur les conséquences économiques, sociales et environnementales que peuvent avoir les changements climatiques et fournir une analyse coûts-avantages des solutions envisageables en matière d'adaptation.

B. Activités

3. Le Groupe d'experts réalisera les tâches principales suivantes, qui sont définies dans son mandat et seront précisées, si nécessaire, tout au long de son travail, avec l'aide du secrétariat:
 - a) Adopter son plan de travail (objectifs, activités, calendrier);
 - b) Recenser dans la région de la CEE les réseaux de transport (routes, chemins de fer, voies navigables) d'importance internationale et, le cas échéant, ceux qui sont essentiels car disposant de liaisons avec des ports et des centres de transport intermodaux d'importance nationale;
 - c) Localiser, si possible, les points les plus sensibles dans ces réseaux et nœuds en tenant compte de leur degré d'importance internationale ou nationale et des flux de marchandises et de passagers;
 - d) Cartographier, si possible, ces réseaux et nœuds de transport dans un SIG;
 - e) Recenser et utiliser, si possible dans le cadre d'un SIG, les projections existantes concernant les différents effets des changements climatiques, comme les inondations, les périodes de canicule ou de sécheresse (température), le niveau marin, les vents forts et le pergélisol;
 - f) Représenter, si possible dans le cadre d'un SIG, le rapport entre l'inventaire des réseaux et nœuds de transport et les projections des effets des changements climatiques, dans le but de détecter tout point sensible dans la région de la CEE et de prévenir les risques extrêmes qui peuvent peser sur certaines infrastructures de transport intérieur;
 - g) Sélectionner, sur la base de variables concrètes à définir (comme la combinaison entre un mode de transport et un phénomène climatique, du type chemins de fer/inondations, routes/canicule, etc., ou encore des corridors donnés qui regroupent la plupart des points sensibles), des études de cas dans le but d'analyser les conséquences économiques, sociales et environnementales que peuvent avoir les changements climatiques et de fournir une analyse coûts-avantages des solutions envisageables en matière d'adaptation;
 - h) Établir et présenter un rapport final sur ses travaux, lequel sera publié par la CEE et devrait être associé à une application SIG qui, si toutefois lesdits travaux ont été réalisés à l'aide de ce type de système, sera mise en ligne afin d'illustrer la totalité des travaux menés et des scénarios envisagés;

i) Faire des propositions concernant les domaines d'activité connexes de l'organe dont il relève, à savoir le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5);

j) Si cela est jugé essentiel pour la diffusion des travaux du Groupe d'experts, organiser, éventuellement sous les auspices du WP.5, une conférence internationale sur l'adaptation des réseaux de transport aux changements climatiques afin de sensibiliser la communauté internationale à la question.

4. Ce faisant, le Groupe d'experts s'attachera aussi à:

a) Réfléchir à la portée géographique de ses travaux;

b) Chercher des partenaires potentiels dans les secteurs public et privé et aux échelons national, régional et international avec lesquels le Groupe d'experts pourrait souhaiter collaborer, le but étant non seulement d'évaluer les projections existantes qui portent sur les effets des changements climatiques, d'informer et d'échanger des meilleures pratiques mais aussi de trouver des ressources extrabudgétaires pour financer ses activités;

c) Indiquer des méthodes, des modèles et des outils adaptés pour la collecte et la diffusion d'informations, à savoir réaliser des études, distribuer des questionnaires, tirer parti des études et des stratégies nationales existantes, recenser les meilleures pratiques en matière de gestion des risques et de financement des mesures d'adaptation, etc.;

d) Recenser toutes les données (y compris des données géologiques ou météorologiques précises ainsi que les réseaux et nœuds de transport) dont le Groupe d'experts pourrait avoir besoin concernant les régions ou pays qui sont les plus susceptibles d'être touchés, qui sont particulièrement vulnérables ou dont les réseaux de transport subissent déjà les effets des changements climatiques.

C. Calendrier

5. À sa septième session, le 3 juin 2015, le Groupe d'experts examinera le calendrier de ses activités, qui est prévu comme suit:

<i>Session</i>	<i>Date</i>
Septième session	3-5 juin 2015
Huitième session	2-4 décembre 2015
Neuvième session	11 et 12 avril 2016
Dixième session	6-8 juillet 2016
Onzième session	Octobre/novembre 2016 (date à préciser)
Douzième/treizième sessions	2017 (date à confirmer); si nécessaire, deux réunions se tiendront en 2017.
Rapport: trentième session du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5)	Septembre 2017, Genève
Conférence internationale sur l'adaptation des réseaux de transport aux changements climatiques	(date à confirmer, le cas échéant)

II. Mandat

6. Le mandat du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux figure dans le document ECE/TRANS/WP.5/2014/3. Il a été modifié et adopté par le WP.5 à sa vingt-septième session (Genève, 8-10 septembre 2014), comme indiqué dans son rapport (ECE/TRANS/WP.5/56, par. 43 à 46), entériné par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-dix-septième session (24-26 février 2015) et approuvé par le Comité exécutif de la CEE en mars 2015.
